

M. Lumley: Il n'a jamais dit cela!

M. Baker (Grenville-Carleton): Le député affirme que le ministre n'a jamais dit cela. Je crois que le secrétaire parlementaire devrait relire l'exposé du ministre. Et il ferait bien de lire entre les lignes.

Des voix: Oh!

Une voix: Entre les lignes?

M. Baker (Grenville-Carleton): J'entends murmurer le secrétaire parlementaire du ministre des Finances (M. Lumley), le député de Niagara-Falls (M. Young) et un des députés de Toronto qui se prépare sans doute à prendre la parole. Quand leur tour viendra, ils pourront dire tout ce qu'ils voudront. Mais qu'ils aillent dans leurs circonscriptions demander à leurs électeurs ce qu'ils pensent vraiment de l'orientation économique du gouvernement actuel, ou qu'ils aillent demander à des chefs de petites entreprises si le gouvernement leur apparaît comme leur meilleur ami, et ils verront que les Canadiens sont loin de se réjouir d'avoir un pareil ministre des Finances.

J'ai toujours remarqué que lorsque j'étais près de la vérité, les députés d'en face commençaient à s'éveiller et à s'agiter sur leur siège comme ils le font maintenant. Je les comprends bien. Si j'occupais une banquette de l'autre côté ce soir et si j'avais à justifier la politique économique du gouvernement, je me sentirais aussi mal à l'aise que le sont de toute évidence les députés de l'autre côté.

Cependant je dois admettre que nos dirigeants sont loin de rester inactifs. Je me souviens d'avoir lu la défense présentée par le ministre de la nouvelle politique du gouvernement visant à modifier les règles d'imposition des prestations d'assurance, proposition qui a créé tant d'émoi chez les 12 millions de détenteurs d'assurance-vie au Canada. Ces polices d'assurance, en plus de la maison, représentent peut-être la forme la plus importante d'épargne qu'une famille puisse se permettre.

Lorsque le ministère s'est penché sur cette question et qu'il a décidé d'abolir la taxe successorale, je n'ai pas pu le croire. Je n'ai pas pu croire qu'il s'écartait finalement de la position adoptée par plusieurs gouvernements successifs, qui était d'imposer une taxe successorale augmentant les droits de succession, que ce fût au niveau des polices d'assurance ou des droits sur les biens transmis par décès ou autrement. Mais le gouvernement s'y est risqué. Cela a provoqué un tollé. La question a été soulevée à la Chambre, et je suis sûr qu'elle l'a été au sein du caucus libéral. Le gouvernement a alors décidé qu'il serait prudent de faire marche arrière.

Le chef de l'opposition (M. Clark) a écrit au ministre des Finances le 21 septembre 1977 afin de lui exposer la position de l'opposition officielle à cet égard. Résultat: le gouvernement a décidé de retirer, en attendant de nouvelles études, les propositions qui auraient rendu imposable une fraction des gains réalisés au moment du décès des titulaires de certaines polices d'assurance-vie. Les autres propositions, annoncées dans la déclaration du ministre, ont trait à l'imposition des titulaires de police dans les cas autres que celui du décès de l'assuré et elles sont actuellement intégrées à la mesure législative qu'on nous demande d'adopter maintenant. Le gouvernement a décidé de changer en plein match les règles du jeu concernant les droits et bénéfices des douze millions de titulai-

Impôt sur le revenu

res de police d'assurance-vie au Canada. Le gouvernement a instauré une nouvelle forme d'impôt.

● (2132)

Le député de Parry Sound-Muskoka (M. Darling) qui s'y connaît dans le domaine des assurances, nous a parlé hier soir des gens qui décident d'utiliser le montant d'une police d'assurance pour financer une entreprise. Pendant des années, les détenteurs de polices d'assurances ont joui de certains droits au Canada. Le gouvernement a décidé de leur retirer ces droits et ces privilèges sans les avertir. Si un détenteur de police qui a contracté un emprunt sur sa police et qui paie des impôts sur la plus value du fait de cet emprunt, décide de le rembourser par la suite, il ne peut pas récupérer les impôts versés au titre de la plus value. En outre, il ne peut faire déduire l'intérêt exigé par la compagnie de son montant imposable quand cet emprunt sert à des fins financières. Pour une raison inconnue, quiconque contracte un emprunt auprès d'une compagnie d'assurance au lieu d'une banque se voit privé de cette exemption. Le détenteur d'une police devra donc emprunter le capital à une banque en donnant sa police comme garantie. Autrement dit, les détenteurs de police devront verser des taux d'intérêt plus élevés à la banque et ils perdront les taux d'intérêts avantageux consentis par leur compagnie d'assurance.

Cela, le député de Parry Sound-Muskoka l'a très bien exprimé hier soir. Il a dit que les personnes qui détiennent des polices depuis longtemps peuvent obtenir des prêts garantis par leur police à des taux ne dépassant pas 7 p. 100, alors qu'elles devraient verser jusqu'à 12 p. 100 si elles s'adressaient à des banques. C'est une chose à laquelle le gouvernement devrait réfléchir. Les députés libéraux ne disent jamais ce qu'ils pensent à la Chambre, mais ils devraient sûrement soulever cette question au caucus de leur parti.

Une voix: Nous disons bien ce que nous pensons au caucus de notre parti.

M. Baker (Grenville-Carleton): Je m'en réjouis. Si le député continue à dire ce qu'il pense, sans doute le gouvernement changera-t-il d'attitude. Nous demandons depuis des années au gouvernement de considérer l'urgence nécessité d'alléger le lourd fardeau que les contribuables canadiens doivent assumer sous forme d'impôts fonciers. Ils ne sont pas autorisés à déduire même une partie de ces impôts, ce qui constitue pour eux une sorte de double imposition. Non seulement les contribuables sont-ils lourdement imposés, ainsi que je l'ai dit, mais ils le sont doublement.

A l'instar de nombreux Canadiens, j'estime que ceux qui sont propriétaires de leur habitation et ceux qui louent des maisons de rapport et des appartements méritent que le ministre des Finances s'intéresse à leur sort. J'espérais que lorsqu'il a présenté son mini-budget, il allait penser à ces gens-là, mais non. Le gouvernement fédéral a le devoir de fournir aux Canadiens des logements satisfaisants, de proposer des encouragements susceptibles d'améliorer l'embauche, et de prêter de l'argent aux municipalités qui doivent fournir toutes sortes de services à leurs administrés. Puisque, d'après la Constitution, la participation du gouvernement fédéral à la vie de nos villes reste limitée, ce sont les gouvernements provinciaux qui sont responsables de planifier les réserves foncières, de diriger les économies régionales, et de financer l'éducation.